

Affichages obligatoires

Clubs Sports pour Tous

Les associations affiliées à la Fédération Française Sports pour Tous sont soumises aux mêmes obligations que tout autre établissement des Activités Physiques et Sportives :

Déclaration – Qualification – Assurance – Garanties d’hygiènes et sécurité – Affichages

Afficher les informations relatives à l’encadrement, à la pratique des activités, à la mise en œuvre des secours à et l’assurance, permet à l’association **de protéger sa responsabilité et aux pratiquants adhérents d’être informés**. C’est un gage de transparence. Afficher ses diplômes aide à **lutter contre le travail sans qualification**.

L’affichage doit être visible des usagers. Les affichages obligatoires doivent être distincts de ceux qui ne le sont pas (publicités, évènements ou sorties sportives, diplômes non reconnus...).

Dans la plupart des cas, les mairies mettent un local à disposition des associations Sports pour Tous. Ce local étant à disposition de nombreuses associations, les affichages peuvent être dégradés ou enlevés. Vous pouvez afficher les documents obligatoires à l’intérieur de la porte du placard où vous stockez votre matériel : lors de l’activité, ce placard sera ouvert et les affichages visibles et vus lorsque les pratiquants iront chercher le matériel.

Les 5 affichages obligatoires prévus par le Code du Sport sont :

- 1. Tableau d’organisation des secours (adresses et n° de téléphone des personnes et organismes susceptibles d’intervenir)**
- 2. Copie des diplômes et titre des personnes exerçant contre rémunération**
- 3. Copie des cartes professionnelles à jour de ces mêmes personnes (à renouveler tous les 5 ans)**
- 4. Garanties d’hygiène et de sécurité et normes techniques (définies par le Code du Sport et/ou rédigées par l’exploitant des locaux, possibilité d’afficher le règlement intérieur)**
- 5. Copie de l’attestation du contrat d’assurance en responsabilité civile (affiliation Sports pour Tous pour nos clubs)**

Vous devrez également :

- Afficher les horaires et tarifs du club
- Vérifier le bon état de votre matériel
- Avoir à disposition une trousse de premiers secours : **vérifier la date de péremption des produits** (préférer les uni-doses pour les produits désinfectants). **Sortir la trousse de premiers secours en début de cours**.
- Avoir un téléphone à disposition : si possible fixe, attention aux portables verrouillés dont seul l’utilisateur a le code.